

RESUME NON TECHNIQUE (RNT)

de l'Étude d'Impact Environnementale

LOT214 PIE – Crédation d'un lotissement de 18 lots

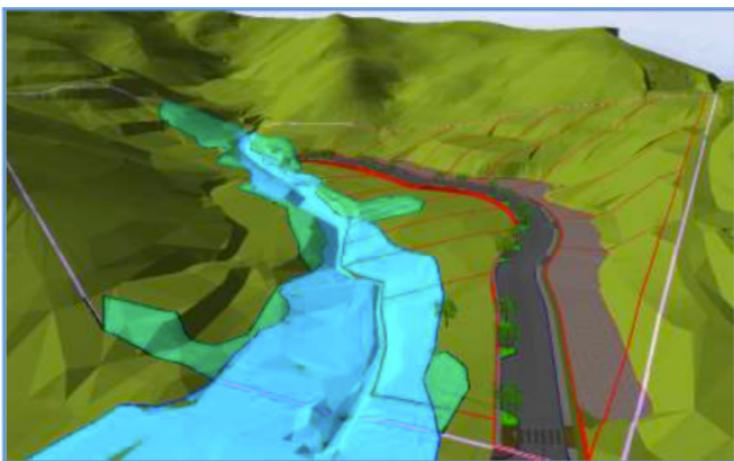
« La petite Vallée »

Commune de Paita

2019 CAPSE NC 10170 01

Juillet 2020

Dossier réalisé en application du code de l'environnement de la province Sud



Société en nom collectif

HB 214

CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT

3, rue Dolbeau – ZI Ducos – BP 12 377 – 98 802 Nouméa Cedex

Tel. : 25 30 20 – Fax : 28 29 10 – E-mail : capse.nc@capse.nc

SARL au capital de 1 000 000 francs CFP – RIDET 674 200.001

 CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2019 10170 01
	TYPE	Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

Titre : Résumé non technique

Étude d'impact environnemental – Crédation de 18 lots constructibles – commune de Paita

Demandeur : HB 214

Destinataire(s) : Direction du Développement Durable des Territoires (3DT) de la province Sud

Copie(s) :

Référence commande : [redacted]

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Rev 2	01/07/20	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Prise en compte des commentaires 3DT
Version	Date	Rédaction	Vérification	Approbation	Approbation client	Commentaires
Rev 1	10/12/19	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Rectification du porteur de projet
Rev 0	25/09/19	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	Établissement

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CAPSE NC, des données (scientifiques ou techniques) disponibles et objectives et de la réglementation en vigueur.

La responsabilité de CAPSE NC ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalent qui seraient portés par CAPSE NC dans le cadre des prestations qui lui sont confiées, peuvent aider à la prise de décision. La responsabilité de CAPSE NC ne peut donc se substituer à celle du décideur.

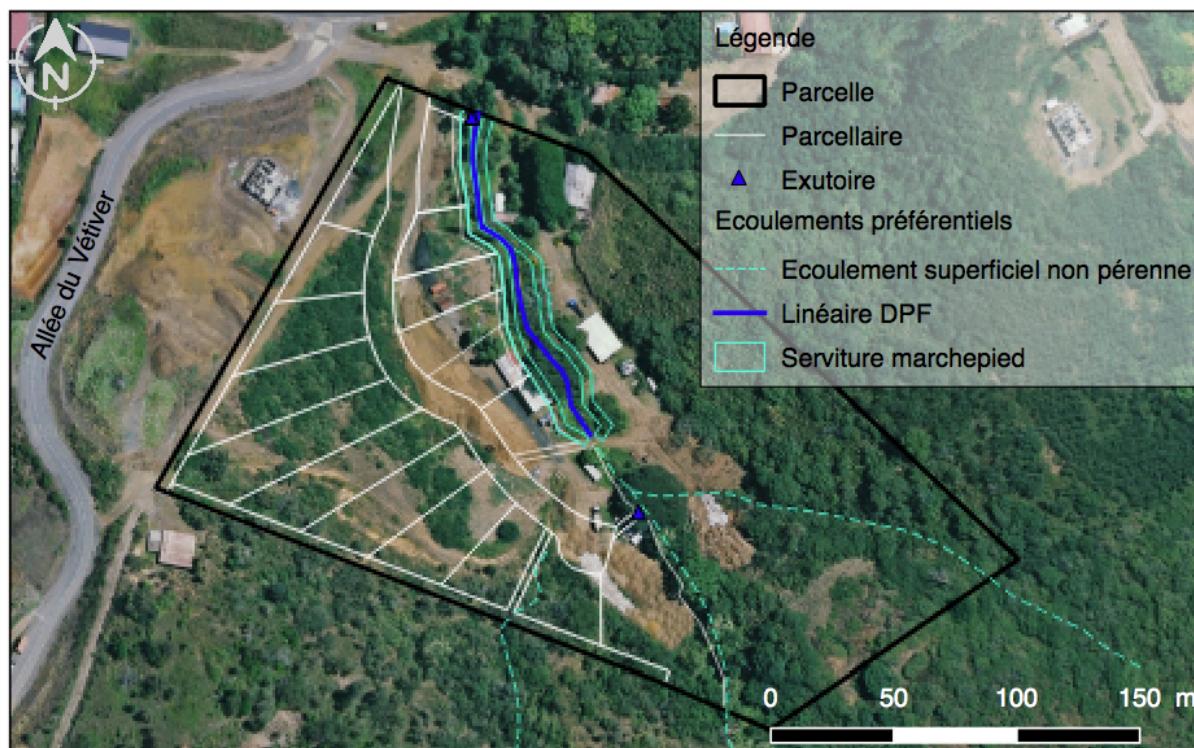
Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou sinon de manière objective. Son utilisation sous forme d'extraits ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

CAPSE NC dégage toute responsabilité pour chaque utilisation du rapport en dehors de la destination de la prestation.

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N° TYPE	2019 10170 01 Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

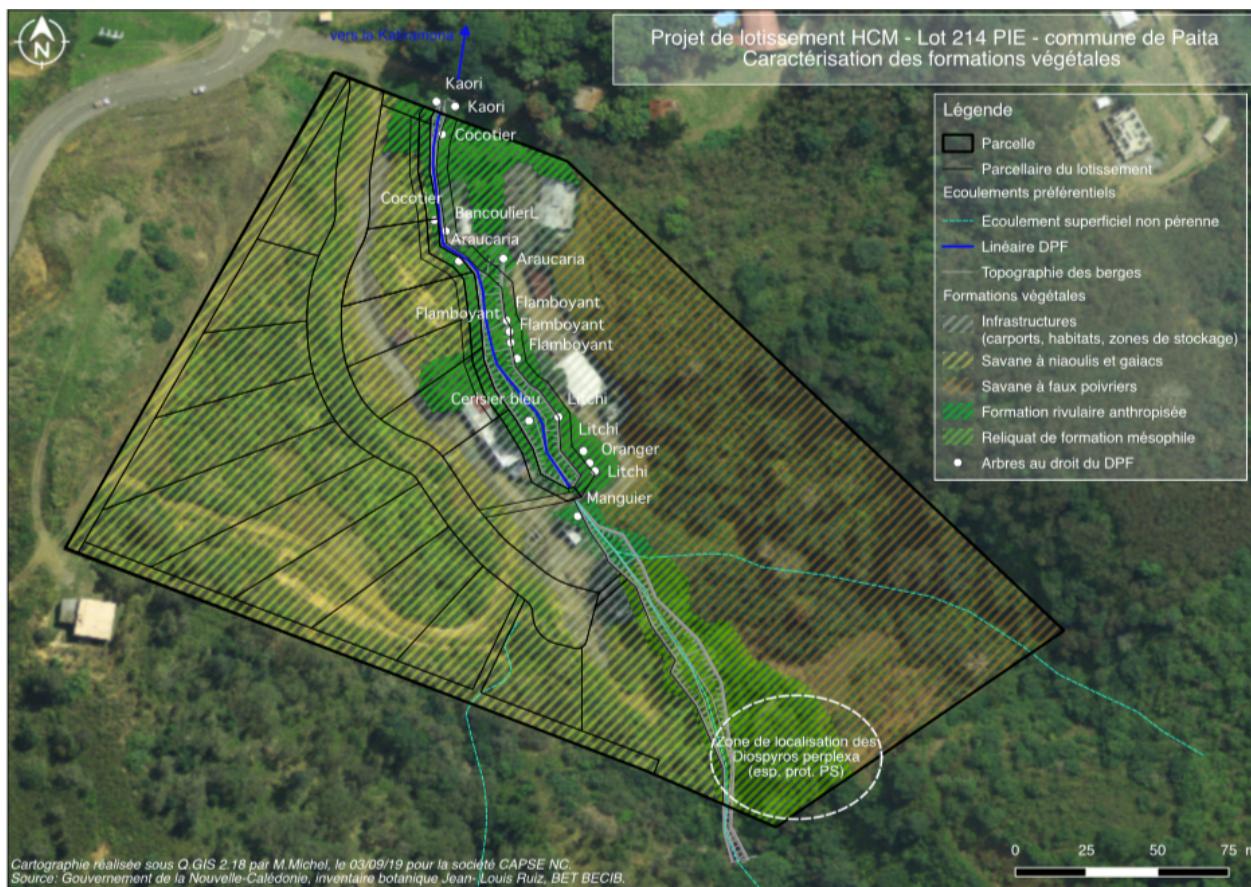
1 CONTEXTE

Objet du dossier	Étude d'impact environnemental dans le cadre de la réalisation d'un lotissement (aménagement et viabilisation de 18 lots constructibles) dénommé « La petite vallée » sur la commune de Paita.
Présentation et justification du projet	<p>Création d'un lotissement résidentiel correspond à un besoin en corrélation avec l'évolution démographique de la population de Païta mais également du Grand Nouméa.</p> <p>Projet défini en fonction des enjeux environnementaux du milieu (application de mesures d'évitement) afin de limiter les impacts environnementaux.</p> <p>Majorité du projet sur une zone d'emprise de type savane herbacée à arborée avec espèces envahissantes.</p>
Demandeur	SNC HB214
Localisation	<p>Commune de Paita. Lot 214PIE</p> <p>Le terrain se trouve entre le lotissement « Les 3 vallées », la R.T.1, la zone polytechnique industrielle de Katiramona.</p>
Description	<p>Projet de construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une voirie, - Viabilisation (AEP, OPT, électricité), - Gestion des eaux pluviales. <p>Une fois les lots constructibles achetés par les acquéreurs, ces derniers devront déposer un permis de construire. Chaque habitat devra être équipé d'un assainissement autonome se rejetant dans les réseaux d'eaux pluviales</p>



2 ETAT INITIAL

Milieu/Thème		Caractéristique	Enjeux
Milieu physique	Air	Localisation en zone semi-rurale. Passage de la R.T.1 à proximité.	
	Eau	Cours d'eau inscrit au domaine public fluvial Zone inondable d'aléa faible à moyen au niveau du creek.	
	Sol	Topographie en cuvette. Berges du cours d'eau accidentées. Peu de risque érosion	
Milieu naturel	Espaces naturels	Zone d'intérêt environnementale au Sud du projet (reliquat de formation mésophile). Grands individus arborés le long du cours d'eau. Le reste de la parcelle est colonisé par une savane herbacée à arborée avec espèces envahissantes.	
	Flore	1 espèce protégée par le code de l'environnement.	
	Faune	17 espèces ornithologiques protégées par le code de l'environnement.	
Milieu humain	Occupation du sol	Présences d'ICPE à proximité du site	
	Usages socio-économiques	Zones de stockage de matériaux, véhicules hors d'usage, carports avec outils, anciennes habitations, sur site. Servitude de marchepied le long du cours d'eau DPF. Réseaux AEP, OPT et électrique en bordure de parcelle.	
	Patrimoine	Aucun intérêt observé	
	Réseaux viaires	Présence de la R.T.1 au Nord du site	
	Ambiance	Aucune émanation d'odeur, absence de lumière. Présence ponctuelle d'ambiance sonore (trafic routier)	
	Paysage	Site visible par les habitations à proximité Zones en pleine mutation (création d'autres lotissements)	



CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2019 10170 01
	TYPE	Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

3 EVALUATION DES IMPACTS ET MESURES

3.1 ÉVALUATION DES IMPACTS

MILIEU PHYSIQUE				
Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Qualité de l'air	<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gaz d'échappement des véhicules et engins travaillant sur site ; - Les gaz de combustion des groupes électrogènes potentiellement nécessaires ; - Les poussières émises par les travaux de terrassement et la circulation des engins ; - Les poussières émises par les travaux généraux (opération de meulage, tronçonnage, etc.). <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz d'échappement des véhicules 		<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rejets de gaz de combustion des engins et véhicules seront conformes aux facteurs d'émissions fixés dans le décret n°2000-1302 du 26 décembre 2000. - L'échappement des gaz de combustion ne comportera aucune obstruction risquant de gêner la diffusion des effluents gazeux. - Les engins doivent être entretenus et contrôlés très régulièrement, répondant aux normes en vigueur en matière d'émissions de gaz de combustion. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones de voirie seront revêtues, évitant ainsi l'envol de poussières engendré par la circulation. - Aucune autre mesure spécifique n'est prévue concernant les pollutions dues au trafic, étant donné que l'entretien des véhicules sera à la charge des particuliers. 	
Gestion des eaux	<p>Les travaux ne sont pas situés au niveau du cours d'eau ni au niveau de la zone inondable.</p> <p>Une étude d'impact hydraulique a été réalisée.</p> <p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des eaux de ruissellement, - Apport de matière en suspension, - Pollution par des laitances de béton, produits bitumineux, - Abandon de déchets, - Fuites d'engins <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des eaux pluviales 	Red	<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un sanitaire de chantier sera mis sur site, - Le stockage d'hydrocarbure est fortement déconseillé. S'il est obligatoire pour des raisons techniques, il se fera sur bac de rétention, - Les stockages de matériaux et outils ainsi que le stationnement des engins se feront en dehors de la zone inondable. - Les tas de produits bitumineux sont proscrits sur le chantier. - Les nettoyages des bétonnières doivent être réalisées sur une zone délimitée avec une fosse de décantation équipée d'un géotextile. - Présence de kits antipollution dans chaque gros engin de chantier. - Les déchets (même en faible quantité) devront être stockés dans une benne ou poubelle afin de limiter les abandons et envol. Les déchets dangereux doivent être triés à part. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les eaux de ruissellement sont collectées et acheminées vers deux exutoires. - Les exutoires sont enrochés et ont été dimensionnés selon les techniques ordinairement appliquées. - Concernant les eaux usées, chaque lot habité aura son assainissement autonome. Chaque système d'assainissement sera présenté dans le permis de construire et fera donc l'objet d'une analyse par les services de l'urbanisme 	
Topographie	<p>Chantier (uniquement)</p> <p>En tout, il est estimé les mouvements de terres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décapage : 1015 m³, - Déblais : 3 910 m³, - Remblais : 3 400 m³, - Couche de forme de 0.80 m : 2 420 m³. 	Orange	<p>Chantier (uniquement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'un volume de déblais non prévu est évitée grâce aux études préliminaires (estimation du cubage de déblais à évacuer), - Les travaux de terrassement ne sont pas prévus à proximité du cours d'eau ou de la zone inondable. - Les opérations de déblaiement seront limitées au strict nécessaire, - Les zones de stockage des matériaux seront délimitées et seront éloignées du cours d'eau, - Les zones mises à nu seront rapidement revêtues ou construites. Si cela n'est pas possible, elles seront compactées pour limiter la pollution de l'air (poussières) ou des eaux de ruissellement, - Les travaux de terrassement seront contrôlés par un géotechnicien, - Les déblais excédentaires (i.e. non réutilisés sur site) seront transférés vers un site adapté ou seront réutilisés pour d'autres chantiers si les matériaux le permettent. 	

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2019 10170 01
	TYPE	Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

MILIEU NATUREL

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi																								
Espace naturel et Flore	<p>Chantier : Impacts directs – Défrichements :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Formations végétales</th> <th colspan="2">Surface des défrichements</th> </tr> <tr> <th></th> <th>m²</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Reliquat de formation mésophile</td> <td>16 m²</td> <td>0,47 %</td> </tr> <tr> <td>Formation rivulaire anthropisée</td> <td>320 m²</td> <td>8,01 %</td> </tr> <tr> <td>Savane à faux poivriers</td> <td>0 m²</td> <td>0,00 %</td> </tr> <tr> <td>Savane à niaoulis et gaïacs</td> <td>10 579 m²</td> <td>49,95 %</td> </tr> <tr> <td>Infrastructures</td> <td>1 465 m²</td> <td>28,72 %</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>12 380 m²</td> <td>25,7 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Impacts indirects : Les incidences indirectes des travaux sur la végétation : - Crédit de poussière, - Rejets d'effluents pollués lors de la phase chantier, - Mauvaise gestion des déchets.</p> <p>Exploitation : Peu d'impacts potentiels au vu de la localisation des lots au niveau de la savane herbacée à arborée.</p>	Formations végétales	Surface des défrichements			m ²	%	Reliquat de formation mésophile	16 m ²	0,47 %	Formation rivulaire anthropisée	320 m ²	8,01 %	Savane à faux poivriers	0 m ²	0,00 %	Savane à niaoulis et gaïacs	10 579 m ²	49,95 %	Infrastructures	1 465 m ²	28,72 %	TOTAL	12 380 m²	25,7 %	Chantier	<p>Chantier</p> <p>Conception du projet limitant le défrichement. Localisation afin de limiter le défrichement de formation d'intérêt biologique et patrimonial.</p> <p>Défrichements au niveau des berges du cours d'eau DPF et au niveau d'un reliquat de forêt mésophile.</p> <p>Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité de l'air », « Qualité des eaux » et « Topographie » permettront de limiter au maximum les impacts indirects sur la végétation à proximité du site.</p> <p>Les limites des zones à défricher seront balisées avant tout travail de défrichement pour s'assurer de leur préservation. Afin de limiter la propagation d'espèces envahissantes, de manière préférentielle, les engins utilisés seront ceux dédiés au chantier pour la phase terrassement.</p> <p>Un arrosage des zones de travail par temps sec sera mis en place dès que de besoin pour limiter l'envol de poussières vers la flore jouxtant la zone de défrichement</p>	Ou	<p>719 m² de surface à replanter : Soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement de la formation rivulaire par plantation de 216 plants (0,3 plant/m² avec 20 espèces différentes). <p>Suivi de la plantation sur 2 ans. Création d'un lot dédié aux mesures compensatoires et à la préservation de la forêt humide.</p> <p>L'enrichissement de la formation rivulaire à privilégier (analyse sur site de la possibilité technique).</p> <p>Attention à la prise en compte de potentiels futurs projets sur la rive droite.</p>
Formations végétales	Surface des défrichements																												
	m ²	%																											
Reliquat de formation mésophile	16 m ²	0,47 %																											
Formation rivulaire anthropisée	320 m ²	8,01 %																											
Savane à faux poivriers	0 m ²	0,00 %																											
Savane à niaoulis et gaïacs	10 579 m ²	49,95 %																											
Infrastructures	1 465 m ²	28,72 %																											
TOTAL	12 380 m²	25,7 %																											
Faune	<p>Chantier</p> <p>Le lot 214PIE est composé de seulement 15% d'une strate arborée d'intérêt soit 7365 m², localisé de part et d'autre du cours d'eau (écoulement préférentiel puis cours d'eau inscrit au domaine public fluvial). Les défrichements réalisés impactent 4,6% de cette formation.</p> <p>Chantier et exploitation</p> <p>Les sources indirectes d'impacts sur les populations aviaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'émission de bruit et de vibration, - Les nuisances lumineuses, - L'occupation de zones à proximité par l'Homme. 		<p>Chantier</p> <p>Les mesures d'évitement et de réduction présentées dans la partie « Qualité de l'air », « Qualité des eaux » et « Topographie » permettront également de limiter au maximum les impacts.</p> <p>Les éclairages de la voirie seront orientés vers le bas.</p>																										

CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2019 10170 01
	TYPE	Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

MILIEU HUMAIN

Thèmes	Impacts potentiels du projet sur l'environnement	Impact brut	Mesures d'évitement et d'atténuation	Impact résiduel	Mesures compensatoires / Suivi
Patrimoine Archéologique	<p>Le risque de découvrir des vestiges archéologiques sur site est faible. En cas de découverte archéologique lors du chantier, la direction de la culture de la province sud puis l'IANCP devra être prévenu avant toute destruction de vestiges</p>				
Occupation du sol et Impacts socio-économiques	<p>Chantier En phase de chantier, les principales gênes vis-à-vis des utilisations et occupations des alentours seront celles liées au trafic, au bruit, lumières etc., ainsi qu'à l'aspect visuel (paysager). Ces incidences sont traitées ultérieurement dans des paragraphes spécifiques. Le site devra être nettoyé avant le commencement du chantier</p> <p>Exploitation En phase exploitation, aucun impact négatif particulier n'est à noter. Au contraire, la construction du lotissement aura un impact positif sur l'environnement humain de par la création d'une zone de logements sur le Grand Nouméa et la sécurisation du terrain (évite tout aménagement de squats ou dépôts sauvage de déchets).</p>		<p>Chantier Le chantier devra être maintenu propre avec des zones délimitées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stockage des matériaux, - Le stockage des outils, - Le stockage des déchets, - Le nettoyage des outils (nettoyage des bétonnières au niveau d'une fosse équipée d'un géotextile). <p>Si nécessaire, le chantier devra être sécurisé afin d'éviter tout acte de malveillance. Le nettoyage du site avant le chantier se fera en bon et due forme (évacuation vers les filières spécialisées, dépollution si nécessaire).</p> <p>Exploitation Les études préalables en phase de conception du projet permettront d'anticiper toutes les problématiques de raccordement aux réseaux secs et humides. Afin de limiter les actes potentiels de malveillance, la voirie du lotissement sera équipée d'un éclairage et d'une caméra de sécurité.</p>		
Trafic routier	<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la viabilisation des terrains, - la collecte des déchets (camions spécialisés), - l'évacuation éventuelle des déblais excédentaires ou l'apport de remblais, - l'approvisionnement en matériaux et la construction des infrastructures, - Le déplacement des ouvriers. <p>Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacements personnels ou professionnels des usagers du lotissement 		<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de signalisation du chantier, - Des autorisations de voirie seront demandées à la mairie de manière à optimiser le plan de circulation et les heures de circulation permises aux engins de chantier afin de limiter la gêne sur les autres usagers. <p>Exploitation</p> <p>Le lotissement sera accessible à terme par l'allée du Vétiver. Une signalisation sera mise en place.</p>		
Ambiance sonore, lumineuse, vibrations et champs magnétiques	<p>Chantier/exploitation</p> <p>Sources sonores :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités du chantier, - Engins de chantier, - Véhicules légers, <p>Sources lumineuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éclairage de la voirie et des logements. <p>Absence de nuisance de type vibrations, champ magnétique.</p>		<p>Chantier/exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de travaux en période nocturne, - Les équipements bruyants (groupe électrogène, compresseurs) seront équipés de capots permettant de limiter les émissions sonores, - Les équipements et camions seront correctement entretenus afin d'éviter les nuisances sonores (chocs métalliques...), - Installations d'éclairage tournées vers le bas, 		
Paysage	<p>Chantier et exploitation</p> <p>Projet dans une cuvette. Non visible de la R.T.1. Projet visible depuis certaines habitations des « 3 vallées » et des habitations surplombant la R.T.1 au Nord.</p>	Orange	<p>Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue propre du chantier (mise en benne, pas de déchets à l'abandon...), - Les zones de stockage des matériaux sont délimitées et respectées, - Des bennes sont mises à disposition pour la collecte des déchets, - Une zone de stockage des engins est délimitée et respectée. 		

CAPSE TOANG CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	2019 10170 01
	TYPE	Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
Titre	Création d'un lotissement – Lot 214PIE – commune de Paita	

3.2 COUTS DES MESURES

Le tableau suivant résume les principales mesures, citées précédemment, engendrant des coûts notables, qui seront mises en œuvre afin de prévenir, réduire ou compenser les impacts potentiels du projet sur son environnement.

Les coûts indiqués sont donnés à titre indicatif et sous toutes réserves. Les coûts réels dépendront des matériaux choisis et des différentes options techniques retenues. Les reboisements opérés seront réalisés sur plusieurs années.

Remarque : Les mesures citées dans le présent rapport et n'engendrant pas ou peu de coûts supplémentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

Mesures	Coûts indicatifs unitaires (en F CFP)
Déchets	
Location de bennes pour les déchets	10 000 CFP/mois
Mouvements et traitement	10 000 CFP/mois
Sanitaires de chantier	Location : 12 000 F/mois par unité Vidange : 7500 CFP/intervention (vidange et traitement des déchets hors déplacement)
Mesures compensatoires : Enrichissement de la forêt humide	<u>Enrichissement de la forêt humide</u> 1. Plants= Nombre d'espèces replantées : 10 (si possible en fonction des disponibilités en pépinière) Surface à replanter : 719 m ² Nombre de plants par m ² : 0,3 Nombre de plants : 216 plants Fourniture et plantation (trouaison/paillage) et mise en place d'une protection autour type grillage = 2000 xpf/plant (prix moyen) Soit 432 000 xpf 2. Entretien = Arrosage + repaillage (x2) : 300 000 xpf (prix moyen) Regarni : 50 plants (si mortalité) : 100 000 xpf (prix moyen) Soit 400 000 xpf (prix moyen) 3. Suivi = Intervention sur 2 ans à une fréquence d'une fois / 6 mois, 5 interventions, Soit 250 000 xpf. = Soit un total (estimé) de 1 082 000 xpf